



Introduction en bourse d'Avantium N.V.

Une entreprise pionnière en chimie renouvelable, développant et commercialisant des solutions de chimie durable innovantes

Nous listons les principales caractéristiques en un coup d'œil :

- Avantium vise à développer des **technologies chimiques innovantes brevetées** et des processus de production afin de convertir des matières premières issues de la biomasse en produits hautement performants, **rentables** et durables, en collaboration avec ses **partenaires à travers le monde**. Avantium fournit également des **systèmes et services de recherche et développement (R&D) en catalyse avancée** à des sociétés renommées des secteurs de la chimie, de la raffinerie et de l'énergie.
- L'opportunité de marché d'Avantium provient de l'augmentation de la demande pour des composants chimiques renouvelables. Aujourd'hui, **l'industrie chimique repose encore largement sur les ressources fossiles**. L'augmentation de la demande, les réserves limitées et la volatilité des prix des ressources fossiles, les préoccupations quant au changement climatique et le resserrement de la réglementation sont les moteurs d'**une transition vers une chimie plus durable**.
- Avantium a développé la **technologie YXY brevetée qui permet de convertir des sucres issus de plantes en FDCA, un des éléments clés nécessaires à la production de polyesters, comme le PEF**, et classé par le US Department of Energy en tant que **#2 dans le TOP-12 des composants chimiques à valeur ajoutée ayant établi l'industrie chimique « verte » du futur**.
- **PEF** est un plastique **issu à 100% de la biomasse**, entièrement recyclable et bénéficie de **performances supérieures** aux plastiques les plus utilisés aujourd'hui tel que le PET, fait à base de pétrole. Il s'agit donc d'une **alternative attractive au PET**, mais également à d'autres matériaux d'emballages tels que l'aluminium, le verre et le carton. A échelle industrielle, PEF offre une solution rentable pour des applications allant de bouteilles à films d'emballages ou encore de fibres, le positionnant à devenir le **matériau d'emballage de nouvelle génération**, ayant un **potentiel de marché >€200 milliards**.
- En Novembre 2016, Avantium a établi la **Coentreprise Synvina avec BASF**, la première entreprise chimique au monde, afin de commercialiser la technologie YXY. Synvina a l'intention de construire la **première usine de production de FDCA à échelle commerciale dans le port d'Anvers**. Synvina continuera le développement des collaborations formées au cours des dernières années avec **plus de 20 partenaires**, parmi lesquels **The Coca-Cola Company, Danone, ALPLA et Mitsui & Co. Ltd.**
- La technologie YXY est la plus avancée des technologies développées par l'activité Renewable Chemistries d'Avantium. Deux autres projets ont atteint ou entrent en phase d'usine pilote et devraient entrer en phase commerciale en 2017-2020 : le **Projet Zambezi** et le **Projet Mekong**. Sept projets supplémentaires de Renewable Chemistries sont actuellement en développement, dont deux sont en phase conceptuelle et cinq en phase de laboratoire.
- L'activité historique d'Avantium, Catalysis, fournit des services et systèmes de **R&D en catalyse avancée** à des sociétés renommées des secteurs de la chimie, de la raffinerie et de l'énergie **depuis plus de 15 ans**. Le groupe a développé une **base de clients solide et internationale** comprenant des leaders de l'industrie.

Des informations supplémentaires ou les détails de souscription peuvent être obtenus à partir de :

Votre agence KBC Banque, le site internet de KBC et l'équipe KBC

Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions Offertes et devraient être en mesure d'endurer une perte partielle ou totale de leur investissement. Un investissement dans les Actions Offertes implique des risques et incertitudes substantielles. Les investisseurs potentiels devraient lire l'entièreté du Prospectus avant d'investir dans les Actions Proposées, et, en particulier, devraient revoir les éléments D.1 et D.3 du « Résumé » qui commence à la page 36 et « Risk Factors » qui commence page 52 pour obtenir un aperçu de certains facteurs à considérer en relation avec un investissement dans les Actions Offertes. Tous ces facteurs devraient être considérés avant d'investir dans les Actions Offertes. Le Prospectus est disponible gratuitement dans votre agence KBC Banque, via l'équipe KBC (+32 (0)78 152 154) ou via www.kbc.be/avantium. Le Prospectus est disponible en Anglais. Le résumé a été traduit en Néerlandais et en Français.

Ce produit vous convient-il ?

Score produit :



En sus de la volatilité du marché, le score du présent produit, calculée par KBC, prend également en compte d'autres facteurs tels que le calendrier des remboursements du capital, la solvabilité, l'allocation d'actifs, les positions de change et la liquidité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique « Score produit ».

Profil de risque du client :

Le présent produit est destiné en premier lieu aux investisseurs affichant un **profil de risque très dynamique**. Nous vous conseillons d'investir dans le présent produit uniquement si vous en comprenez les caractéristiques essentielles et plus particulièrement les risques y afférents. Si vous désirez acheter ce produit hors du contexte d'un conseil d'investissement, la banque devra vérifier que votre connaissance et votre expérience du produit sont suffisantes. Si tel n'est pas le cas, il incombe à la banque de vous avertir que le produit n'est pas adapté à votre profil. Si la banque propose le produit dans le cadre d'une prestation de conseil d'investissement, elle doit s'assurer que le produit est adapté à votre profil. Pour ce faire, elle doit prendre en compte votre connaissance et votre expérience du produit, vos objectifs d'investissement et votre capacité financière. Demandez conseil à votre conseiller KBC.

Pour une description complète des profils de risque clients, veuillez consulter la page www.kbc.be/riskprofile.

À propos d'Avantium

PEF, produit de premier plan basé sur la Technologie YXY, solidement positionné pour devenir le matériau d'emballage de nouvelle génération au vu de ses propriétés uniques

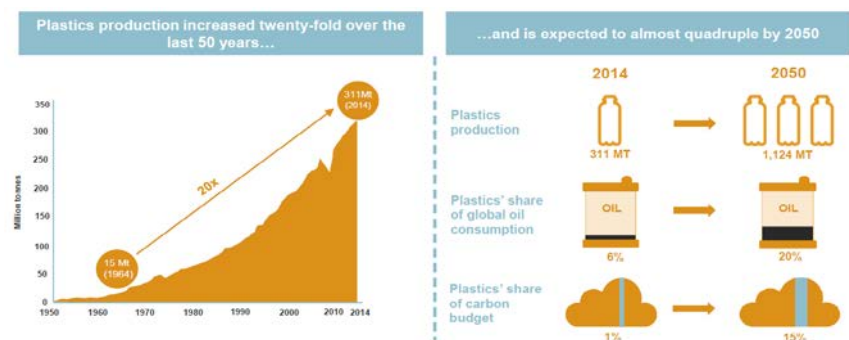
PEF est un plastique 100% recyclable et issu à 100% de la biomasse, bénéficiant de propriétés de performance améliorées comparativement aux matériaux d'emballage largement utilisés faits à base de pétrole :

- o PEF a des propriétés supérieures par rapport au PET pour les gazes tels que le dioxyde de Carbone et l'oxygène, ce qui implique des boissons gazeuses qui durent plus longtemps et une plus longue durée de vie des produits emballés
- o PEF offre également une résistance mécanique supérieure au PET, permettant davantage de formes et un emballage PEF plus fin
- o En termes de propriétés thermiques, PEF est considéré comme plus attractif que le PET au vu de sa plus grande capacité à supporter la chaleur et la possibilité de le produire à des températures moins élevées
- o De plus, PEF bénéficie d'une empreinte écologique largement réduite par rapport au PET à échelle industrielle. La production de PEF pourrait réduire les émissions de Carbone (CO2) et l'utilisation d'énergies non-renouvelables de 50-70% comparé au PET



Ces propriétés font de PEF **une alternative attractive au PET** et à d'autres matériaux d'emballage tels que **l'aluminium, le verre ou le carton**. Illustrativement, les marchés finaux pour ces matériaux d'emballage représentent un revenu annuel agrégé de plus de **US\$200 milliards**. A l'échelle industrielle, PEF offre une solution rentable pour des applications allant de bouteilles à des films d'emballage ou encore des fibres sur le plus long terme (càd textile, tapis et pneus de voiture).

Opportunité de marché: l'évolution vers des matériaux renouvelables est spécialement pertinente pour l'industrie plastique



Les plastiques ont des avantages substantiels incluant leur faible poids, leur faible coût et une performance élevée. L'industrie plastique est cependant hautement dépendante du pétrole et du gaz, qui représente plus de 90% de ses matières premières.

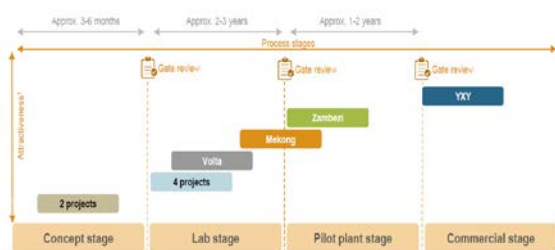
Afin de réduire cette dépendance aux ressources fossiles et émissions CO2 liées, l'industrie du plastique doit briser le lien qui existe entre la production de plastiques et les matières premières fossiles, et accélérer la transition vers des plastiques compétitifs d'un point de vue du coût et de la performance et qui sont produit à partir de biomasse.

Coentreprise avec BASF, la société chimique #1, afin de commercialiser la technologie YXY

En Novembre 2016, Avantium a établi une coentreprise 49:51 (Synvina) avec BASF afin de commercialiser la technologie YXY. Synvina a l'intention de construire et d'exploiter dans le port d'Anvers la première usine d'échelle commerciale («l'usine Référence») pour la production de FDCA (un investissement de €275-325m). Le début de la construction de l'usine est prévu pour la fin 2018, avec des ventes de FDCA et de PEF qui devraient débuter en 2021. Synvina a ensuite l'intention de vendre des licences de la Technologie YXY à BASF et à d'autres afin de permettre une production industrielle de FDCA et de PEF à échelle globale, et ce à partir de 2021. Synvina a l'intention d'être la première à commercialiser un matériau révolutionnaire utilisé dans des applications d'emballages, de fibres et autres avec le support de ses partenaires tels que Coca-Cola, Danone, ALPLA et Mitsui.



Projets prometteurs en Renewable Chemistries avec deux projets prévus à la commercialisation en 2017-2020



Renewable Chemistries regroupe les activités de développement d'Avantium avec un portefeuille de nouveaux projets qui se concentrent sur la conversion de biomasse vers des éléments chimiques clés et des matériaux plastiques. 9 projets sont en développement dont les plus avancés sont le Projet Mekong et le Projet Zambesi. **Projet Zambesi** est un processus rentable pour la production de glucose hautement purifié à partir de biomasse non comestible qui peut être convertie en éléments chimiques bio tel que le FDCA. En Février 2017, Avantium a annoncé un partenariat (non contraignant) avec AkzoNobel, RWE et Staatsbosbeheer pour la construction d'une bio raffinerie. **Projet Mekong** est un processus en une étape pour la production de MEG à partir de glucose. Aujourd'hui, le marché du MEG est principalement fossile et représente un revenu annuel de plus de US\$25 milliards. A ce jour, seul approximativement 1% de la production de MEG est basée sur la biomasse étant donné un supplément de 30-35%.

Catalysis – 15 ans d'expérience de systèmes & services de haut niveau à des acteurs globaux en chimie & pétrole



Depuis plus de 15 ans, Catalysis fournit des systèmes et services de R&D en catalyse avancée à des sociétés renommées des secteurs de la chimie, de la raffinerie et de l'énergie. Bien que les coûts des catalyseurs soient relativement mineurs, l'impact de la performance du processus chimique est crucial pour la performance économique de grandes usines chimiques et de raffinage à travers le monde.

Avantium aide sa base solide et internationale de client à innover plus rapidement avec une plus grande probabilité de succès et à réduire le temps de mise sur le marché de nouveaux catalyseurs.

Avantium a gagné une expérience et une expertise considérable de l'activité Catalysis et a (co-)inventé ou amélioré de nombreux nouveaux catalyseurs et processus pour ses clients.

Une description des risques relatifs à l'industrie et à l'activité d'Avantium peut être trouvée page 7- 15 de ce document.

Caractéristiques

ÉMETTEUR	Avantium N.V. (une société anonyme à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec son siège social à Amsterdam, aux Pays-Bas) (la "Société")
CODE ISIN	NL0012047823
SYNDICAT BANCAIRE	Chefs de file associés: KBC Securities N.V. et ING Bank N.V. Teneurs de livre associés : KBC Securities N.V., ING Bank N.V. et Rabobank Co-chef de file: Oddo Corporate Finance S.C.A.
ROLE DE KBC BANK SA	Agent de placement
DEVISE	EUR
OFFRE	<p>La Société offre un nombre maximum de 8.133.168 Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre (« Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre »). La Société peut décider, de commun accord avec les Chefs de file associés, d'augmenter le nombre total d'Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre d'un nombre maximum de 15 % des 9.353.143 Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre (l' « Option d'accroissement » et les « Actions découlant de l'exercice de l'option d'accroissement »). Toute décision d'exercer l'option d'accroissement sera annoncée au plus tard à la date de l'annonce du résultat l'Offre. ING (l' « Agent de stabilisation »), agissant au nom du Syndicat Bancaire, devrait se voir accorder par la Société l'option de surallocation qui permettra à l'Agent de stabilisation, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Bancaire, de souscrire à de nouvelles actions supplémentaires au Prix de l'Offre pour un montant agrégé maximum de 15% du nombre total des Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre pour couvrir les positions à découvert provenant des surallocations effectuées dans le cadre de l'Offre (« L'Option de surallocation » et les « Actions découlant de l'exercice de l'option de surallocation »).</p> <p>Les participants dans le plan d'option de la société sont détenteurs de certificats représentatifs d'actions ordinaires de la société, émises par Stichting Administratiekantoor Avantium (la « Fondation Avantium »). La Fondation Avantium offre un nombre maximum de 48,650 actions (les « Actions de la Direction ») au nom du directeur général, du directeur financier et du directeur technique (les « Directeurs »), représentant 0.6% des produits de l'offre. Ils recevront les produits à travers la vente d'actions de la direction afin de rembourser ou de compenser le financement et coûts liés ayant eus lieu en 2007 en rapport avec leur investissement dans ces actions.</p> <p>Le terme Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre qui, sauf indication contraire du contexte, comprennent les Actions découlant de l'exercice de l'option d'accroissement et les Actions découlant de l'option de surallocation. Le terme Actions offertes comprend les Actions Nouvelles Emises et les Actions de la Direction.</p> <p>Les produits nets minimums de l'Offre pour la Société doivent atteindre au minimum 65 millions d'euros. Si les produits nets n'atteignent pas €65 millions, l'Offre sera annulée. L'Offre est constituée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) une offre publique aux Pays-Bas et en Belgique aux investisseurs institutionnels et particuliers et (ii) des placements privés s'adressant à certains investisseurs institutionnels issus de plusieurs autres juridictions en dehors des États-Unis (les États-Unis) sur la base du Règlement S (le Règlement S) en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (US Securities Act of 1933), dans sa version modifiée (la Loi américaine sur les valeurs mobilières). <p>Les résultats de l'Offre seront indiqués dans une déclaration sur l'offre qui sera publiée, au plus tard le premier jour de cotation après la clôture de la Période de l'Offre, via un communiqué de presse qui sera également publié sur le site Internet de la Société (la « Déclaration sur l'Offre »).</p>
PRÉ-ENGAGEMENT ET INVESTISSEURS CLES	<p>La Société a reçu (i) des engagements inconditionnels et irrévocables de participer à l'Offre et de souscrire aux Actions offertes de la part de tous les Prêteurs CPC (dont PMV, FPIM, Sofinnova, Capricorn et d'autres) pour un montant total de 20 millions d'euros et (ii) des intentions fermes de participer à l'Offre et de souscrire aux Actions Offertes de la part de certains autres investisseurs pour un montant total de 44 millions d'euros (ces investisseurs sont, ensemble avec les prêteurs CPC, appelés les « Investisseurs clés »).</p> <p>Ces Investisseurs clés se verront attribuer une allocation complète des montants pour lesquels la Société a reçu des engagements ou des intentions de souscription.</p>

	<p>Chaque Investisseur clé qui souscrit à l'Offre pour un montant d'au moins 5 million d'euros se verra attribuer 1 warrant pour 4 actions souscrites, donnant le droit d'acquérir 1 action par warrant avec un prix d'exercice s'élevant à 125% du Prix de l'Offre (les « Warrants »). Les investisseurs clés recevront un nombre total de 1.249.998 Warrants, si l'on considère que l'ensemble des engagements et intentions fermes résultent dans l'allocation des Actions de l'Offre aux investisseurs clés. Les warrants ont une maturité de 5 ans après la date de règlement et peuvent être exercés 2 ans après la date de règlement. Les Warrants ne seront cotés sur aucun marché boursier.</p>
PRIX DE L'OFFRE	<p>Prix de l'offre : 11.00 euros par Actions (le « Prix de l'Offre »). Un supplément au Prospectus sera publié si le Prix de l'Offre est modifié. Les résultats de l'Offre seront indiqués dans la déclaration sur l'Offre qui sera publiée, au plus tard le premier jour de cotation après la clôture de la Période de l'Offre, via un communiqué de presse qui sera également publié sur le site Internet de la Société (la « Déclaration sur l'Offre »).</p>
PERIODE DE L'OFFRE	<p>L'Offre aura lieu entre 09:00, heure d'Europe centrale, le 6 mars 2017 et 17:30, heure d'Europe centrale, le 13 mars 2017 (la « Période de l'Offre »), sous réserve de l'accélération ou de l'extension du calendrier de l'Offre, à condition que la Période de l'offre dure au moins six jours ouvrés.</p>
DROIT DE RÉTRACTATION	<p>Dans le cas où un supplément au prospectus est publié, les investisseurs particuliers auront le droit de retirer les ordres faits avant la publication du supplément. Cependant dans cette transaction, les investisseurs particuliers en Belgique ont également le droit d'annuler ou de modifier leur demande, auprès de l'intermédiaire financier auquel ils ont soumis leur demande originale, à tout moment avant la clôture de la Période de l'Offre (c.-à-d. 17:30, heure d'Europe centrale, le 13 mars 2017). Sans préjudice de ce qui précède, les investisseurs particuliers en Belgique qui ont placé leurs ordres de souscription via leur agence KBC, l'équipe kBC (+32 78 152 154) ou via www.kbc.be/avantium devraient contacter l'équipe KBC (+32 78 152 154), s'ils désirent annuler ou modifier leurs ordres de souscription.</p>
ALLOCATION	<p>L'allocation des Actions offertes aux investisseurs sera déterminée à la fin de la Période de l'Offre par la Société de commun accord avec les Chefs de file associés sur base de la demande respective des investisseurs particuliers et des investisseurs institutionnels et de l'analyse quantitative et, s'agissant des investisseurs institutionnels uniquement, de l'analyse qualitative du carnet d'ordres, en tenant compte des Actions offertes qui doivent être attribuées aux Investisseurs clés Sous réserve d'une demande suffisante, il est envisagé d'attribuer au moins 10% des Actions offertes aux investisseurs particuliers aux Pays-Bas et en Belgique. La proportion des Actions offertes aux investisseurs particuliers dans ces deux pays pourra augmenter ou diminuer si les demandes que les investisseurs ont introduites respectivement dépassent ou atteignent 10% des Actions offertes. Les investisseurs particuliers en Belgique et aux Pays-Bas seront traités sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'affectation en cas de sursouscription à l'Offre. En cas de sursouscription des Actions Offertes réservées aux investisseurs particuliers, l'allocation sera faite en fonction de critères objectifs, tel que le nombre de nouvelles Actions pour lesquelles des demandes ont été soumises par les investisseurs particuliers. La part réservée aux investisseurs particuliers sera publiée par voie de communiqué de presse émis par la société qui sera également mis à disposition sur le site internet de la Société.</p>
JOUR DE RÈGLEMENT	<p>La date de règlement (la « Date de règlement ») sera a priori le, ou aux alentours du, 16 Mars 2017, sauf en cas de clôture anticipée ou d'extension de la Période d'Offre.</p>
COTATION	<p>Sur les marchés réglementés d'Euronext Bruxelles et Euronext Amsterdam.</p>
POLITIQUE DE DIVIDENDES	<p>La société n'a pas payé de dividendes depuis sa création et ne prévoit pas de verser de dividendes aux actionnaires dans un avenir proche.</p>
UTILISATION DU PRODUIT DE L'OFFRE	<p>La Société recevra uniquement les produits de l'Offre résultant de l'émission des Actions Nouvelles Emises. La société ne recevra pas de produit de la vente des Actions de la Direction par la Fondation Avantium au nom du directeur général, du directeur financier et du directeur technique. Si l'Offre est entièrement souscrite, au Prix de l'Offre, le produit brut de l'Offre pour le Société est estimé à €89.5 millions approximativement ou, en cas d'exercice intégral de l'Option d'accroissement et l'Option de surallocation, à environ €118.3 millions. Les coûts de la Société liés à l'Offre sont estimés à un montant total de approximativement 8.0 millions d'euros (incluant tous les frais liés à l'Offre et paiement complet de tous les honoraires et commissions payables au Syndicat Bancaire liés à l'Offre incluant la commission</p>

discrétionnaire avec un maximum de 1% du prix équivalent à l'Offre). Les produits nets minimums de l'Offre pour la Société doivent atteindre au minimum 65 millions d'euros.

La Société prévoit actuellement d'affecter le produit net de l'Offre comme suit :

- (i) de l'ordre de 65 à 75 millions d'euros du produit net seront affectés au financement de la Coentreprise pour l'aider à construire et exploiter l'Usine de référence destinée à la commercialisation de la Technologie YXY ;
- (ii) de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros du produit net seront affectés à la construction des usines pilotes pour les deux projets de développement les plus avancés au sein de la division Chimies Renouvelables, le Projet Zambezi et le Projet Mekong, ainsi que pour faire aboutir l'exploitation de ces installations au stade commercial (environ 7.5 à 10 millions d'euros par projet) ; et
- (iii) les fonds restants seront affectés à d'autres projets de la division Chimies Renouvelables (y compris le projet Volta) et aux affaires générales de la société conformément aux activités et à la stratégie du Groupe, par exemple les besoins en fonds de roulement et de (re)financement, les dépenses administratives et autres frais généraux et les frais supplémentaires découlant d'une société cotée en bourse.

Si le produit net de l'Offre s'élève à 65 millions d'euros, la Société prévoit d'affecter le montant entier au financement de la Coentreprise.

Le financement de la Coentreprise référée au point (i) ci-dessus ne sera effectif qu'après FID (c.-à-d. l'approbation formelle pour la construction de l'usine Référence et l'approbation de l'investissement associé), devant avoir lieu au dernier trimestre 2018. Si l'usine Référence n'est pas construite en accord avec les termes de la Coentreprise, le comité de Direction décidera, après approbation par le comité de Supervision et l'assemblée générale, d'une utilisation alternative des produits net référée au point (i) ci-dessus.

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT	Une action ne possède pas d'échéance et ne prévoit pas de remboursement du capital. Les présentes actions devraient être cotées sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles et d'Euronext Amsterdam ; cette cotation est susceptible d'entraîner des plus ou moins-values. Elles peuvent faire l'objet de dividendes (même si ce n'est pas l'intention de la Société à court terme). En cas de liquidation, les actionnaires arrivent après l'ensemble des autres créanciers. De manière générale, les actionnaires perdent la totalité de leur investissement. En tant qu'actionnaire de la Société, vos droits seront régis par la loi Néerlandaise.
DOCUMENTATION	Le Prospectus a été approuvé le 3 Mars 2017 par l'Autorité Néerlandaise pour les Marchés Financiers (l'« AFM ») et a été notifié à par la Financial Services and Markets Authority belge (la « FSMA ») pour le mécanisme de passeport en accordance avec l'article 18 de la Directive sur le Prospectus. Il est disponible en anglais. Le résumé du prospectus a été traduit en néerlandais et en français. Le Prospectus est disponible gratuitement au siège social de la Société, auprès de votre agence bancaire KBC ou sur simple appel au KBC-Team au +32 78 152 154. Vous pouvez également consulter le Prospectus sur les sites Internet de KBC Bank SA et KBC Securities (www.kbc.be/avantium), www.kbcsecurities.be , www.bolero.be , sur le site Internet de la Société Avantium (www.avantium.com) et sur celui de la FSMA (www.fsma.be).

Risques

RACHAT	Cet investissement intervient sous la forme d'une participation et ne prévoit pas de remboursement du capital. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque financier lié à un investissement dans les Actions Offertes et acceptent le risque de perdre tout ou partie de leur investissement.
DIVERSIFICATION	Aucune : l'investissement intervient sous la forme d'une participation unique.
SENSIBILITE AUX VARIATIONS DE MARCHÉ	Le cours de l'action peut évoluer fortement à la baisse ou à la hausse en fonction de la manière dont les activités se développent, du secteur dans lequel la société opère, des mouvements des marchés financiers et d'autres facteurs macroéconomiques.
RISQUES LIES AU SECTEUR ET AUX ACTIVITES DE LA SOCIETE	Les paragraphes suivants constituent une sélection des principaux risques qui se rapportent au secteur d'activités, aux activités et opérations du Groupe, à la création de la Société sous la forme d'une société cotée et à l'Offre. Pour effectuer son choix, le Groupe a évalué les circonstances, par exemple la probabilité de matérialisation des risques sur la base de l'état actuel des affaires, l'incidence éventuelle de la matérialisation des risques sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe. Les investisseurs sont invités à lire, comprendre et prendre en compte tous les facteurs de risque exposés au Chapitre 4 " Facteurs

de risque " commençant en page 52 du Prospectus avant de prendre la décision d'investir dans les Actions offertes.

Risques liés aux activités du Groupe et à son secteur d'activité

- (i) Le Groupe a encouru des pertes et des flux de trésorerie négatifs, et a accumulé un déficit. Il prévoit qu'il continuera de subir des pertes dans un avenir proche et qu'il pourrait ne jamais atteindre la rentabilité ou la conserver ;
- (ii) La capacité du Groupe à générer un bénéfice à partir de la Technologie YXY dépend principalement de la capacité de la Coentreprise à parvenir à commercialiser cette technologie ;
- (iii) Le Groupe risque de ne pas parvenir à développer avec succès ses projets R&D au sein de sa division Chimies Renouvelables, ce qui pourrait nuire aux activités, à la situation financière, au résultat d'exploitation et aux perspectives du Groupe ;
- (iv) Pour continuer à développer ou commercialiser ses projets R&D au sein de sa division Chimies Renouvelables, une collaboration devra être établie avec des partenaires. Un échec éventuel du Groupe à conclure, conserver ou mettre en œuvre correctement des accords de développement conjoint avec des partenaires pour ses projets R&D dans le secteur des Chimies Renouvelables pourrait l'empêcher de développer et commercialiser ces projets ;
- (v) Le Groupe pourrait être confronté à des difficultés technologiques supplémentaires au sein de sa division Chimies Renouvelables qui pourraient retarder voire empêcher le développement et la commercialisation ultérieurs de ses projets ;
- (vi) Le chiffre d'affaires du Groupe attribuable à sa division Catalyse est généré en grande partie par un faible nombre de grands clients ; et
- (vii) Si le Groupe est incapable de protéger suffisamment la technologie, les produits, les processus, les informations, les secrets commerciaux et le savoir-faire dont il est propriétaire, ses activités pourraient se détériorer considérablement.

Risques liés à la Coentreprise

- (viii) La décision de procéder à la construction de l'Usine de référence est soumise à certaines conditions. Avantium et BASF peuvent chacune exercer leurs droits de sortie, ce qui aurait pour effet de liquider la Coentreprise avant d'atteindre une décision positive concernant la construction de l'Usine de référence. Aucune garantie ne peut être donnée que l'Usine de référence sera terminée, a fortiori dans les délais ou le budget fixés.
- (ix) Le Groupe ne contrôle pas la Coentreprise et les intérêts de BASF peuvent s'opposer à ceux du Groupe ; la valeur de la Coentreprise pourrait s'en trouver détériorée ; et
- (x) La réussite commerciale de la Coentreprise dépendra de l'acceptation du PEF et des produits à base de PEF par le marché. De plus, la capacité de la Coentreprise à vendre le FDCA, le PEF et les licences pourra uniquement être déterminée lorsque l'Usine de référence deviendra opérationnelle ; et
- (xi) La Technologie YXY risque de ne pas être aussi performante qu'annoncé dans les prévisions à l'échelle envisagée à l'Usine de référence. Par ailleurs, le FDCA produit à l'Usine de référence ou le PEF produit par des tiers ne respecteront peut-être pas les normes de qualité ou spécifications requises du produit.
- (xii) Des poursuites judiciaires ou actions de tiers en matière de violation de la propriété intellectuelle pourraient nécessiter des résolutions très longues et coûteuses, et se traduire par des dommages-intérêts. Des résultats défavorables au cours de ces procédures pourraient restreindre les droits de propriété intellectuelle de la Coentreprise et l'empêcher de commercialiser la Technologie YXY.

RISQUES LIÉS AUX ACTIONS ET A L'OFFRE

- (i) Après l'Offre, les Actionnaires principaux de la Société pourront exercer une influence substantielle sur la Société et les intérêts poursuivis par ces Actionnaires pourraient diverger de ceux des autres Actionnaires de la Société ;
- (ii) Le risque qu'un marché actif et liquide pour les Actions ne se développe pas existe et les Actions auront peut-être un cours volatil ;

(iii) Les fluctuations de chiffres d'affaires et des autres revenus générés par la Coentreprise peuvent avoir une forte incidence sur le prix de l'action du Groupe et contribuer à sa volatilité ; et

(iv) La Société n'envisage pas de verser de dividendes dans un avenir proche et sa capacité à verser des dividendes est incertaine.

Ces facteurs de risque et d'autres risques liés aux actions et à l'Offre sont décrits plus en détail à la section « Facteurs de Risques » du Prospectus (pp. 52 – 68).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investisseurs souhaitant obtenir des informations détaillées sur les facteurs de risque sont invités à lire le Prospectus attentivement, et à porter une attention particulière à la section « Facteurs de risque ».

Score produit

SCORE PRODUIT

7 sur une échelle de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé).

Toute modification des évaluations des facteurs utilisés pour déterminer le score produit induite par une évolution des conditions de marché peut entraîner une modification du score produit. Les investisseurs seront informés via les canaux de communication habituels de tout changement dans le profil de risque (un score produit de 1 correspond à un profil de risque très défensif, un score produit de 2-3 à un profil défensif, un score produit de 4-5 à un profil dynamique et un score produit de 6-7 à un profil hautement dynamique).

Pour des informations complémentaires et des précisions contextuelles sur les différents facteurs utilisés afin de déterminer le score produit des produits, veuillez consulter www.kbc.be/productrating

Frais

FRAIS D'OFFRE

Aucun

COÛTS LIÉS À L'OFFRE

Il est prévu que les coûts pour la Société liés à l'Offre totalisent approximativement €8.0 millions ((incluant tous les frais liés à l'Offre et paiement complet de tous les honoraires et commissions payables au Syndicat Bancaire liés à l'Offre incluant la commission discrétionnaire avec un maximum de 1% du prix équivalent à l'Offre).

Les honoraires et commissions payables au Syndicat Bancaire sont estimés à un total d'approximativement 3.6 millions d'euros en prenant l'hypothèse d'un placement complet des Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre et ce au Prix de l'Offre (n'incluant pas la commission discrétionnaire mentionnée ci-dessus). KBC Securities recevra environ 36% des honoraires et commissions payables au Syndicat Bancaire (excluant la commission discrétionnaire).

FRAIS DE GARDE

Frais de détention des Actions sur un compte titres : ces frais seront supportés par le souscripteur (voir Annexe des Tarifs et Frais).

SERVICES FINANCIERS

Sans frais chez KBC Bank SA (voir Annexe des Tarifs et Frais).

GRILLE DES TARIFS ET FRAIS

Tous les tarifs et frais appliqués par KBC Bank SA peuvent être consultés à l'adresse http://kbc-pdf.kbc.be/vermogensopbouw/tarieven_effecten_en.pdf

Liquidité

ADMISSION A LA COTE INITIALE

Il est prévu que la négociation des actions commence le, ou aux alentours du, 15 Mars 2017 (sauf en cas d'extension de la Période d'Offre) sur les marchés réglementés d'Euronext Bruxelles et d'Euronext Amsterdam.

NÉGOCIABILITÉ

Quotidienne.

Traitement fiscal

GÉNÉRALITÉS	Le traitement fiscal dépendra de la situation individuelle de chaque investisseur et sera susceptible d'évoluer. Les principes généraux sont énoncés à la section « Fiscalité en Belgique » du Prospectus.
TAXE SUR LES TRANSACTIONS BOURSIERES	Taxe sur les ordres d'achat ou de vente sur le marché secondaire : 0,27% de la valeur de la transaction, avec un maximum de 1.600 euros par transaction et par partie.
TRAITEMENT FISCAL EN BELGIQUE	Les dividendes sont actuellement (c.-à-d. à la date de la présente fiche signalétique) soumis à une retenue à la source au taux de 30% du montant brut. La retenue à la source constitue l'impôt libératoire pour les personnes physiques belges, ce qui signifie que les éventuels revenus découlant des actions n'ont pas à être intégrés à la déclaration fiscale annuelle.

Glossaire

Pour une présentation des termes financiers et économiques, rendez-vous sur www.kbc.be/lexicon (disponible en français et en néerlandais)

Contact: KBC-Team

Tel: 016 43 29 15

[Website: www.kbc.be/ask-your-question](http://www.kbc.be/ask-your-question)

Cette fiche signalétique ne comporte que des informations à caractère promotionnel. Elle ne comporte pas de conseil d'investissement ou d'une recommandation d'investissement, et consiste uniquement en un résumé des caractéristiques du produit. Les informations présentées sont à jour à la date de la fiche produit mais peuvent changer à tout moment. Si ces informations devaient évoluer préalablement à l'admission des actions sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles et d'Euronext Paris, KBC Bank SA informera les investisseurs de manière appropriée. Les informations détaillées sur ce produit, les conditions applicables et les risques y associés peuvent être consultés dans le Prospectus, qui peut être obtenu auprès d'une succursale KBC Bank ou consultés sur www.kbc.be/avantium ou <http://www.avantium.com>. Cette fiche signalétique est régie par les lois de Belgique et est soumise à la juridiction exclusive des tribunaux belges. Les éventuelles réclamations peuvent être adressées en interne à klachten@kbc.be et/ou au 0800 62 084 et/ou en externe à ombudsman@ombudsfin.be.

Éditeur : KBC Bank SA, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique, N° TVA BE 0462.920.226, RPM Bruxelles

